



## COMMUNE DE PARS-LÈS-ROMILLY

### DECISION DU MAIRE

N° 03/2025

**TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DES ECOLES MATERNELLE,  
ELEMENTAIRE ET DU PERISCOLAIRE  
82 RUE NATIONALE A PARS LES ROMILLY (10100)**

**ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**

#### **LE MAIRE DE PARS-LES-ROMILLY,**

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R2123-1 1 relatif au procédure adaptée ouverte et l'article R2122-2 relatif au marché passé sans publicité ni mise en concurrence ;

Vu la Délibération du Conseil Municipal n°2024-009 en date du 18/03/2024 donnant délégation à Madame le maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ; et décidant le lancement de l'opération ;

Vu les documents de la consultation relatifs à la procédure adaptée en vue de la passation des marchés de travaux et plus particulièrement le règlement de la consultation ;

Vu les 33 plis déposés ;

Vu l'absence de plis au lot 3 Démolition – VRD – Gros œuvre et la proposition de l'entreprise CMF CONSTRUCTOR ;

Vu l'analyse complète établie par le maître d'œuvre des candidatures et des offres et les notations liées ;

#### **DÉCIDE**

**ARTICLE 1** – De désigner les entreprises suivantes attributaires :

- ✓ LOT 3 Démolition – VRD – Gros œuvre :  
CMF CONSTRUCTOR COLAS FRANCE à Saint Lyé (10180) pour un montant de 98 882.94 € HT (Base)
- ✓ LOT 4 Charpente - Bardage :  
DYBIEC OBS à Bréviandes (10450) pour un montant de 35 572.80 € HT (Base)
- ✓ LOT 5 Couverture – Façades acier à joint debout :  
DYBIEC OBS à Bréviandes (10450) pour un montant de 21 228.00 € HT (Base)
- ✓ LOT 6 Etanchéité :  
ETANCHEITE SERVICE à Bréviandes (10450) pour un de montant de 27 414.50 € HT (Base)

- ✓ LOT 7 Menuiserie aluminium :  
ACR METAL à Romilly sur Seine (10100) pour un montant de 26 413.00 € HT (Base)
- ✓ LOT 8 Menuiserie extérieure et intérieure :  
LFT à Montereau Fault-Yonne (77130) pour un montant de 24 145.00 € HT (Base)
- ✓ LOT 9 Plâtrerie – Faux plafonds :  
AMANCIO à Romilly sur Seine (10100) pour un montant de 63 625.90 € HT (Base)
- ✓ LOT 10 Carrelage – Faïence :  
OLM à Virey sous Bar (10260) pour un montant de 21 316.40 € HT (Base)
- ✓ LOT 11 Peinture – Sol souple :  
BROGGI à Romilly sur Seine (10100) pour un montant de 24 437.30 € HT (Base + PSE 2)
- ✓ LOT 12 Electricité :  
ASSIER à La Chapelle Saint Luc (10600) pour un montant de 37 249.00 € HT (Base)
- ✓ LOT 13 Plomberie – Sanitaire :  
DENIS à Nogent sur Seine (10400) pour un montant de 10 757.70 € HT (Base)
- ✓ LOT 14 Chauffage gaz – CVC :  
AUBE FROID à La Chapelle Saint Luc (10600) pour un montant de 201 123.48 € HT (Base)

**ARTICLE 2** – Qu'il sera rendu compte de la présente décision au prochain conseil municipal

**ARTICLE 3**– Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la Sous-préfète de Nogent sur Seine et publiée par voie dématérialisée sur les supports électroniques de la commune, conformément à la législation en vigueur ;

**ARTICLE 4** – Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Pars les Romilly, le 25 février 2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Marianne JOLY

